



Déclaration CFDT CTPM du 28 juin 2011

Monsieur le Secrétaire Général, mesdames et messieurs les représentants de l'administration, mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Que penser de cette annonce de l'ouverture à tous les personnels de catégorie C de l'accès à l'indice majoré 430 de l'échelle 6 et de son contingentement ? C'est une mauvaise manière de plus pour les personnels les moins rémunérés, l'émergence d'une nouvelle injustice alors que l'accès à cet échelon spécial de l'échelle 6, ouvert sans conditions aux seuls personnels des filières ouvrières et exploitation depuis 2006 pour notre ministère, constituait l'une de nos revendications de très court terme.

Dans le même temps les cadeaux aux plus riches se multiplient !

Sur le champ du ministère nous avons signé, après une large consultation de nos syndicats et de leurs engagements favorables, le protocole d'accord global sur les voies navigables après la décision de transfert annoncé par madame la ministre. Cet accord ne vaut pas soutien de notre part sur le projet de loi qui nous est présenté. Ce dernier présente des évolutions contestées et combattues.

Nous nous engageons parce que les actions de mobilisation et la négociation ont permis de faire évoluer le projet initial, de préparer et d'engager de nouvelles négociations sur les conditions d'emploi dans la nouvelle agence. Nous attendons le calendrier de cette nouvelle négociation maintenant.

Dans la même temps les dossiers sont nombreux sur lesquels nous estimons que l'administration manque de bonne volonté et surtout de la principale celle d'entrer en négociation. Que ce soit sur les réorganisations de service, dont la dernière relative à l'administration centrale et plus particulièrement à la DRH, que ce soit sur les réformes statutaires, sur les projets de l'administration en matière de régime indemnitaire, de fusion de corps, de nouvelle déconcentration l'administration ne prend pas le chemin de la négociation. Nos interlocuteurs demeurent dans la position rétrograde de réfléchir le moindre détail en vase clos, de bétonner le projet sans laisser au dialogue social, à la négociation les espaces leur permettant de s'épanouir. Bien entendu cela ne veut pas dire de venir avec une feuille blanche.

L'annonce de la mise en place d'un agenda social, se elle pouvait constituer le premier pas d'une méthode plus respectable des organisations syndicales doit s'accompagner d'actes concrets. Nous attendons de réels engagements dossier par dossier quant à la méthode justement, au champ de la négociation, à son calendrier, aux moyens mis à notre disposition (documents de base, étude d'impacts, moyens d'assistance et d'expertise, droit syndicaux complémentaires...), aux différentes étapes de la négociations et à leurs modalités de validation, au suivi des engagements etc..

Il y a encore, vous l'avez compris, bien du chemin à parcourir pour entrer dans cette nouvelle ère de renforcement du dialogue et des pratiques d'une réelle négociation sur tous les sujets qui concernent les personnels, leurs situations collectives et individuelles, leurs conditions de travail, leurs rémunérations... Aujourd'hui l'agenda social demeure hélas bien vide d'engagements concrets et nos questionnements, nos interventions demeurent trop souvent sans réelle capacité de mise en œuvre. Le pourrissement des affaires ne constitue pas une solution satisfaisante.

Ainsi, nous ne pouvons que réitérer notre demande de bilan sur l'indemnité différentielle exceptionnelle, afin de mesurer les situations individuelles mise à mal par l'arrêt des versements dus. Derrière ces situations, ce sont des équilibres fragiles de budgets familiaux qui sont en train d'être détruits avec toutes leurs conséquences. Nous souhaitons des solutions rapides et les plus adaptées. Les personnels ont trop attendu il faut maintenant agir et proposer des solutions.

Aussi, sur le projet de fusion ANPEEC/MIILOS nous dénonçons le manque d'information des agents et malgré nos demandes insistantes depuis plus de 8 mois : rien ! Ce dossier exige lui aussi qu'une réelle négociation ait lieu. Les organisations syndicales sont opposées à la création d'une future autorité unique regroupant MIILOS et ANPEEC sous la forme d'un EPIC. Sur un plan strictement juridique, l'activité d'évaluation et de contrôle des logements sociaux même élargie au comité interprofessionnel du logement n'est ni une activité commerciale ni une activité industrielle. La CFDT réaffirme donc avec force son opposition à la création d'un EPIC inopportun et rejeté par la majorité du personnel.

Sur le projet d'amélioration et d'extension du statut des personnels des agences de l'eau aux personnels de l'ONEMA et de l'ONCFS, toujours bloqué en interministériel, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un accusé de réception du département relations sociales à notre demande d'intervention du cabinet de la ministre.

Sur le nouvel espace statutaire de la catégorie B exemplaire d'une non négociation nous souhaitons être entendus et que des engagements fermes soient pris tant vis à vis de l'avenir des écoles, de conditions de reclassement, de plans de requalifications, d'harmonisation et de progression des régimes indemnitaires. Nous ne pouvons pas accepter que les écarts se creusent entre les personnels de catégorie A et les autres.

Sur l'avenir de l'ENTE, pouvez vous assurer que l'année 2012 ne sera pas une année blanche en terme d'accueil de stagiaires ? En effet le retard pris dans la publication des textes statutaires nous font craindre le pire pour l'organisation des recrutements 2012 !

Autre dossier exemplaire : la fusion des corps d'ingénieurs avec le constat là encore que l'administration cogite, travaille mais écarte soigneusement les organisations syndicales des réflexions en cours et ne prend absolument pas en compte nos interventions. Est-il incongru pour l'administration de mener de front des réflexions internes en groupe de travail et d'échanger avec les organisations syndicales ?

Sur les lycées maritimes, au delà des problèmes évoqués dans cette instance précédemment, une centaine de contractuels des lycées maritimes gérés par le MAPRAT sont aujourd'hui dans l'attente d'une décision du MEDDTL quant à leur bon accueil et prise en charge par notre ministère.

De la même façon nos interventions répétées en CCHS ne peuvent pas rester lettre morte. Nos constats sur les insuffisances de prise en charge du document unique doivent trouver échos dans l'évaluation des cadres en situation de responsabilité sur ces questions. Nous ne pouvons pas d'un côté nous engager dans un accord fonction publique santé et sécurité au travail et continuer ainsi. Au cours du dernier CCHS, le décret amiante a reçu un avis unanime et positif il doit passer au plus vite au CTPM. Nous vous proposons de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTPM du 12 juillet en y ajoutant les personnels embarqués et de sécurité des affaires maritimes dont nous réclamons depuis longtemps la prise en compte.

Sur les Comités techniques (CT) inter établissement et de RBOP ou zone de gouvernance l'administration devait nous proposer des modalités particulières pour organiser le dialogue social à ce niveau. Où en sommes nous ?

Enfin, nous sommes à deux mois de la date de dépôts de nos listes de candidats aux élections CAP et leurs équivalents et nous ne disposons toujours pas, sauf erreur de ma part, du tableau des effectifs par grade qui détermine le nombre de sièges. Difficile pour nous d'anticiper et de déposer au plus tôt nos listes de candidats. Ce sera pour la CFDT le jour J point barre !

Merci de votre attention.